

heures à 6 heures de l'après-midi et, qu'au plus tard à 5 heures, le mercredi 26 mai 1971, toutes les questions nécessaires pour terminer l'examen du bill en comité plénier soient mises aux voix immédiatement et consécutivement sans autre débat ni amendement, et que la Chambre procède alors immédiatement à toutes les étapes subséquentes du bill et qu'elle ne s'ajourne pas, ce jour-là, à 6 heures du soir, et qu'au plus tard à 7 heures toutes les questions nécessaires pour terminer l'examen du bill à toutes les autres étapes soient mises aux voix immédiatement et consécutivement, sans autre débat ni amendement;

Qu'au comité plénier, chargé de l'étude dudit bill, un ministre propose des amendements prévoyant

a) que le ministre de l'Environnement soit également le ministre des Pêches;

b) que l'article 17 du bill soit supprimé; et

c) que la création d'un département d'État soit soumise à l'adoption d'une résolution sur laquelle la Chambre statuera après un débat d'une durée déterminée;

Et que, relativement au projet de création d'un département d'État des Affaires urbaines et du Logement ainsi que de la Science et de la Technologie, un seul porte-parole de chaque parti puisse prendre la parole sur chacun des projets de résolution proposés, nonobstant les dispositions générales que contient le bill C-207 relativement à l'approbation de ces départements.

**M. McIntosh:** Quelle retraite!

**L'hon. M. MacEachen:** Je dois dire qu'aucune retraite ne m'a jamais procuré autant de plaisir.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, ce ne fut pas une retraite mais une grande victoire pour le Parlement. Je suis heureux de dire que nous sommes d'accord sur les principes généraux. En ce qui concerne l'alinéa c), je ne demanderai pas au ministre de donner les termes des divers amendements qui seront proposés, mais il y a eu entente entre tous les intéressés sur le fond d'un amendement en particulier. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Puis-je ajouter que nous sommes très heureux de résoudre ce problème? Cela prouve que les premiers ministres peuvent se succéder, mais que le Parlement demeure.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, plutôt que de parler de retraite ou de victoire, puis-je dire qu'il s'agit d'une autre preuve de l'utilité de la négociation collective? Nous avons eu de longs entretiens à la table de négociation, et ce fut donnant de part et d'autre. Le document que le ministre vient de lire représente le compromis que nous acceptons.

[Français]

**M. Romuald Rodrigue (Beauce):** Monsieur le président, comme vient de l'annoncer le président du Conseil privé (M. MacEachen), nous avons discuté en vue d'en venir à une entente pour reprendre l'examen du bill C-207. Notre parti appuie donc la motion visant la reprise du débat sur ce projet de loi, pour que la Chambre en dispose le plus tôt possible.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** Les députés ont entendu l'annonce du président du Conseil privé et la Chambre sera unanime, je le pense, à admettre qu'il est inutile pour la présidence de répéter les termes de l'ordre proposé par le ministre et accepté par les chefs des partis à la Chambre. Sous réserve de la petite restriction présentée par le député de Peace River, il est entendu qu'un ordre spécial

sera rédigé dans les termes de celui qu'a lu le président du Conseil privé.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant:** Il en est ainsi ordonné.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 des Règlements est censée avoir été présentée.

### AFFAIRES INDIENNES—TERRITOIRES DU NORD-OUEST— L'ATTITUDE DES SURVEILLANTS QUANT À L'EMBAUCHAGE DES INDIGÈNES

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, le 9 février, j'ai posé deux questions au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je lui ai demandé tout d'abord s'il étudierait une accusation portée lors d'une réunion du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et voulant que son ministère engage des surveillants étroits d'esprit et mal disposés envers les Esquimaux de ces Territoires. Je dois dire que cette accusation visait en fait les surveillants à l'emploi du ministère des Transports.

J'ai ensuite posé une question supplémentaire au ministre. Je lui ai demandé s'il enquêterait sur l'allégation selon laquelle un très fort pourcentage des ouvriers affectés au forage, travail peu spécialisé, seraient recrutés dans le sud du Canada plutôt que chez les indigènes du territoire. Le ministre a simplement répondu qu'on a fondé une école de métiers à Edmonton il y a quelques années et que lorsqu'il y aurait plus de gens de formés, il y en aurait plus qui seraient engagés.

Cette question m'avait été inspirée par une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* du 9 février, où il est question d'un discours prononcé par M. Weldy Phipps membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, discours dans lequel celui-ci demandait au Conseil d'appuyer un mémoire qu'il se proposait de présenter au comité consultatif fédéral du développement du Nord canadien pour «exposer l'insuffisance de l'emploi de la main-d'œuvre locale». L'article rapporte que la motion a été adoptée à l'unanimité. Les affirmations de M. Phipps sont assez accablantes. L'article en question déclare:

Le ministère engageait souvent des surveillants qui étaient des fanatiques à peine déguisés et qui méprisaient les Esquimaux, a dit M. Phipps, membre élu du conseil représentant le Haut Arctique.

L'article signale que M. Phipps a dit au Conseil que le gouvernement fédéral et, dans une certaine mesure, le gouvernement territorial, contribuent à maintenir le chômage à un niveau élevé dans le Haut Arctique. M. Phipps a dit:

Sa négligence à embaucher des Esquimaux, des Indiens et des Métis n'est pas le fait de quelques incidents isolés mais semble plutôt être la pratique ordinaire du gouvernement.

M. Phipps a ajouté qu'il ne fallait pas blâmer uniquement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien du chômage et de ces méthodes d'emploi, mais